

ACTION SOCIALE – POLITIQUES PUBLIQUES SANITAIRES ET SOCIALES

Un compte bancaire est un droit, pas une obligation

C'est le principe qui a été retenu par la Cour de cassation dans le cadre d'un litige opposant un affilié au régime d'assurance maladie, maternité, invalidité et décès institué dans la collectivité territoriale de Mayotte. La Caisse exigeait pour le remboursement des dépenses de santé un relevé d'identité bancaire, argumentaire validé par la Cour d'appel de Saint Denis de la Réunion. La Cour de cassation a cassé ce raisonnement en considérant que si l'affiliation est accordée, **aucune disposition légale n'impose à l'assuré de détenir un compte bancaire pour bénéficier du service des prestations**. Cette décision ouvre 2 pistes de réflexion :

- la loi pourrait imposer comme condition de disposer d'un compte bancaire pour bénéficier des prestations du régime d'assurance maladie, maternité, invalidité et décès.
- en l'absence de compte bancaire comment les prestations peuvent-elles être remboursées à l'assuré ?

Une situation d'autant plus complexe que cette décision, même si elle relève de la juridiction judiciaire, pourrait être reprise à l'identique par le Conseil d'État au nom de la cohérence des jurisprudences entre les 2 ordres de juridiction.

Sur ces points, le défenseur des droits effectue une [analyse synthétique](#).

[Cour de cassation, 2e chambre civile, 21 juin 2018, n° 17-13.468](#)

COHESION SOCIALE - HABITAT - LOGEMENT - PATRIMOINE - URBANISME

Une France en quatre morceaux

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) publie un **rapport sur la cohésion des territoires**, réalisant le souhait émis en décembre 2017 par la Conférence nationale des territoires.

5 types de dynamiques fracturent le territoire national :

- La **métropolisation**, accélérée depuis 2007, occupe 27 % de l'espace et trois-quart des emplois.
- La **périurbanisation**, conséquence de la pression immobilière de la première, porte l'expansion urbaine loin des centres-villes. Les métropoles de Lille, Toulouse et Montpellier évoluent parallèlement à leur périphérie tandis que Lyon, Nantes et Marseille l'incorporent à leur développement.
- Les **territoires ruraux** (plus d'un tiers de la population) : les franges littorales océaniques et méditerranéennes connaissent une forte croissance des emplois. Au contraire, les zones moins denses (le triangle Poitiers-Montpellier-Châlons-en-Champagne, 8,5 % de la population) se confrontent au vieillissement de leurs habitants et à l'éloignement des services, de l'accès aux soins et du numérique.
- Les **petites et moyennes villes** déclinent. Néanmoins celles des côtes atlantiques, des contreforts pyrénéens et du sillon rhodanien réagissent mieux qu'en Normandie-Bourgogne-Franche-Comté jusqu'au sud du Massif central.
- L'**arc nord-est** est marqué par un affaiblissement industriel et **les littoraux** par une vigueur de l'économie résidentielle.

Il ressort une juxtaposition de **4 espaces suprarégionaux** :

- **L'arc occidental et méridional** (littoraux de la Bretagne et du Sud jusqu'au couloir rhodanien) présente un dynamisme démographique et économique, y compris dans les petites villes.
- **L'Île-de-France** additionne richesse économique et exclusions sociale et résidentielle.
- **Les territoires des Dom** sont frappés de multiples fragilités (chômage élevé, revenu bas) tout en manifestant une forte dynamique.
- **Le grand arc nord-est** (région Hauts de France, une partie du Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté et Centre-Val de Loire) décline le plus : chômage de longue durée, surmortalité prématurée, bas niveau de qualification, revenus faibles, etc.

6 leviers peuvent redonner de la cohésion à l'ensemble : la solidarité, la qualité de vie, la coopération inter-territoires, le capital social, l'empowerment des territoires, la transition socio-environnementale. La feuille de route prévoit de se concentrer sur l'arc nord-est, en y injectant davantage de crédits de l'État.

[" Rapport sur la cohésion des territoires ", CGET, Juillet 2018, 44 p.](#)

Calcul des économies de l'inclusion numérique

France Stratégie compte **14 millions d'individus éloignés du numérique** (28 % de la population française de plus de 18 ans). En général, âgées ou appartenant à des catégories sociales défavorisées, ces personnes se répartissent en deux catégories : les "*non-internautes*", qui ne se connectent jamais et les "*internautes distants*", qui n'en ont pas les compétences.

Pourtant, selon France Stratégie, si, moyennant un **accompagnement**, ces populations intégraient la sphère numérique, spécialement pour les achats en ligne, l'économie collaborative, l'emploi et la formation, la relation avec le service public et l'e-santé, des gains seraient acquis. Ainsi : **une meilleure réussite scolaire pour 20 000 élèves supplémentaires, une diminution du chômage, une réduction des visites médicales et enfin un bénéfice annuel moyen de 1,6 milliards d'euros.**

[France stratégie, " Les bénéfices d'une meilleure autonomie numérique ", Rapport au secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé du numérique, Juillet 2018](#)

Nouveau calcul du taux d'effort des ménages pour se loger

L'Insee propose un **calcul alternatif** de la part des dépenses pour le logement dans le revenu. Son opération permet de mesurer "**la consommation totale de logement**" à partir des dépenses locatives et des dépenses des propriétaires accédants pour le remboursement du crédit immobilier de leur résidence principale, moins les aides au logement. **Selon cette estimation, le taux d'effort des ménages se chiffre à 24 % en France en 2015.** Par statut d'occupation, le taux d'effort des locataires du secteur libre demeure supérieur à celui des propriétaires accédants bien que s'amenuisent les différences.

[Godefroy P., " Taux d'effort en logement : en prenant en compte le coût du service de logement, les propriétaires français sont bien placés en Europe ", Insee Analyses n° 39, 18 juillet 2018](#)

DEMOGRAPHIE

Les naissances en 2017 en France métropolitaine

Les données sur la natalité viennent d'être publiées à l'échelle nationale et départementale.

En France métropolitaine en **2017**, plus de **730 000 bébés sont nés**, un **chiffre en baisse depuis 6 ans**.

Le taux des naissances hors mariage quant à lui **continue sa hausse amorcée il y a 60 ans** et ponctué en 2007 par un basculement à plus d'un enfant sur deux dans ce cas. Cette mutation s'explique par le développement des unions libres et du Pacte civil de solidarité (Pacs) ainsi qu'une meilleure acceptation sociétale de ces formes de couple.

En **2017, 59 % des bébés sont nés hors mariage**. Ils sont maintenant issus de "*couples stables*" et très souvent reconnus par leur père (84 % en 2017 contre 39 % en 1975). La Creuse, la Charente-Maritime et le Cantal détiennent les taux les plus hauts, autour de 75 %. Et plus les parents sont jeunes, plus les naissances hors mariage sont fréquentes. **La France occupe la première position en Europe pour la part des nourrissons nés hors mariage.**

[Insee, " Les naissances en 2017 - État civil - Chiffres détaillés ", Insee Résultats, 4 septembre 2018](#)

[Papon S., " 770 000 bébés nés en France en 2017 : six sur dix sont nés hors mariage ", Insee Focus n° 124, 4 septembre 2018](#)

9 % de couples non cohabitant parmi les ménages en France

Encore peu apparente dans les grilles d'analyse démographique de la population, cette donnée n'en demeure pas moins une **évolution sociétale manifeste**. Considérer statistiquement cette information modifie les conclusions sur l'isolement (en distinguant les personnes seules affectivement et à domicile de celles en couple et vivant seules) et sur les formes de conjugalité.

L'Institut national d'études démographiques (Ined) fait état d'une recherche menée en France et en Italie sur les couples non cohabitants.

Concernant les caractéristiques françaises : **cette situation affective correspond à 9 % des ménages âgés entre 18 et 79 ans et 23 % des ménages d'une personne** (les personnes vivant seules chez elles) (données 2005).

La non-cohabitation du couple est très souvent en lien avec l'histoire conjugale (séparation, veuvage) et concerne la plupart du temps des individus ayant déjà vécu en couple. Elle est aussi influencée par l'instabilité professionnelle des conjoints et touche davantage les hauts niveaux de diplôme.

37 % des personnes dans cette situation déclarent que c'est un choix, celui de vouloir rester " *indépendant* " et cela d'autant plus aux âges avancés.

[" Être en relation amoureuse non cohabitante : une comparaison entre la France et l'Italie ", Ined, août 2018](#)

DEVELOPPEMENT DURABLE

Reverdifier les villes et contrer le changement climatique

Complétant le Plan Biodiversité du gouvernement, un avis du Conseil économique, social et environnemental (Cese) du 11 juillet 2018 propose **22 préconisations** pour atténuer l'érosion de la biodiversité dans les villes, s'adapter au changement climatique, désimperméabiliser et renaturer l'espace urbain.

Prenant l'exemple de Rennes " *qui a fait de la biodiversité un axe majeur de son développement* " et le contre-exemple des villes trop minérales, le Cese demande d'inscrire la renaturation des villes dans **les documents d'urbanisme et la politique du logement** avec des mesures telles que 30 % de l'espace soit végétalisé en pleine terre.

[Jeager A., " La nature en ville : comment accélérer la dynamique ? ", Journal officiel de la République française, séance du 11 juillet 2018](#)

Point d'étape 2018 sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de ses 17 Objectifs de développement durable

Le Forum politique de haut niveau sur le développement durable a établi son **bilan intermédiaire de l'implication de la France dans les défis pris dans l'Agenda 2030 (" Transformer notre monde ") et l'Accord de Paris en 2015** à destination de l'Onu. Pour rappel, les **17 Objectifs de développement durable (ODD)** sont : *pas de pauvreté, faim " zéro ", bonne santé et bien-être, éducation de qualité, égalité entre les sexes, eau propre et assainissement, énergie propre et d'un coût abordable, travail décent et croissance économique, industrie innovation et infrastructure, inégalités réduites, villes et communautés durables, consommation et production responsables, mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, vie aquatique, vie terrestre, paix - justice et institutions efficaces, partenariats pour la réalisation des objectifs.*

Le Forum constate une **application en demi-teinte des ODD**. Par exemple, sur le recyclage des déchets, le taux de collecte du plastique en France s'élève à 20 % contre 30 % en Europe. La mobilisation, en particulier des collectivités territoriales, est " *inégalement et en suspens* ", reflétant un portage politique peu engagé.

Pour autant, le Forum note qu'Amiens Métropole a placé les ODD dans son projet de territoire ; des villes telles que Besançon, le conseil départemental du Var, des régions (Bretagne...) et deux Centres de ressource de la politique de la ville se seraient attelés à la tâche, sans compter l'engagement des associations.

[Ministère de la Transition écologique et solidaire, Commissariat général au développement durable, " Rapport et point d'étape de la France sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 - Point d'étape 2018 ", Paris, Juillet 2018, 125 p.](#)

ECONOMIE - EMPLOI - TRAVAIL - CHOMAGE

Un guide de la DGCCRF pour le consommateur

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes vient de publier son guide 2018 pour les vacances. Néanmoins, son contenu, très clair et synthétique, ne se limite pas à cette traditionnelle période de l'année mais recouvre des situations très diversifiées. Ce guide contient notamment de **très nombreux conseils aux fins de résoudre les éventuels litiges** qui peuvent prendre naissance entre consommateurs et professionnels.

[Guide 2018 des vacances d'été : les conseils de la DGCCRF](#)

Plus de séniors dans le monde du travail en France

Depuis 10 ans, une nouvelle tendance se profile dans la démographie de la population active avec la croissance de la part des séniors en emploi. **En 2017, le taux d'emploi des 50-64 ans atteint 29 % des personnes ayant un emploi, gagnant 5 points par rapport à 2007**. Les réformes des retraites et la réduction des accès aux dispositifs de cessation anticipée d'activité sont les causes principales de cette évolution, par ailleurs conditionnée par les évolutions démographiques.

Par rapport aux générations antérieures, les actifs seniors ont un recours plus fréquent au **temps partiel**, particulièrement pour raisons de santé. Le taux d'emploi des seniors français reste toutefois très inférieur aux autres pays européens.

[Beck S., Vidalenc J., " L'emploi des seniors en hausse entre 2007 et 2017 : plus de temps partiel et d'emplois à durée limitée ", Insee Focus n° 119, 12 juillet 2018](#)

Développement des actifs en Provence-Alpes-Côte d'Azur

De 2006 à 2013, en moyenne, la population active de Provence-Alpes-Côte d'Azur a progressé de **7 % par an**. Cette expansion avoisine la tendance hexagonale (6,4 %) et situe la région en **7^e position métropolitaine**.

Le taux augmente dans toutes les zones d'emploi. Les actifs seniors de 55 ans et plus, les femmes et les nouveaux habitants sont les catégories promotrices de cette évolution. Du reste, parmi les actifs, la part des actifs au chômage a augmenté quatre fois plus que celle des actifs en emploi.

[Adaoust S., " Croissance de la population active portée par les seniors et les femmes ", Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 62, 6 septembre 2018](#)

ENSEIGNEMENT - FORMATION

De l'importance du Retex

Le **Retex** (retour d'expérience), s'il est un concept ayant pris naissance au sein des forces armées, n'en constitue pas moins pour les administrations civiles, un **outil intéressant d'amélioration permanente de la qualité et de l'efficacité du service rendu**. Ce concept, récent en France, est notamment issu d'une idée d'Alfred de Vigny : "*L'expérience seule et le raisonnement qui sort de nos propres réflexions peuvent nous instruire.*"

[Lieutenant \(RC\) Lobry D., " L'importance du retour d'expérience \(Retex\) ", ENSOSP, Février 2017](#)

ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL - ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Loi du 10 août 2018 : encore une loi fourre-tout ?

Publiée cet été, la loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance comprend de nombreuses dispositions de nature différente concernant l'action publique. Tour d'horizon de quelques mesures marquantes de la loi :

- elle prescrit de grands principes et orientations, de portée plutôt incertaine, mais qui visent à donner un cadre global à l'action des administrations : **administration de conseil et de service, action publique modernisée, simplifiée, décentralisée et plus efficace** ;
- elle confère un **droit à l'erreur en faveur de l'administré** (cette mesure nécessite à elle seule que l'on y revienne ultérieurement dans une prochaine édition) ;
- la **procédure de rescrit**, déjà existante en ce qui concerne les rapports entre contribuables et administration fiscale, est **généralisée à toutes les administrations** dans des conditions moins contraignantes pour celles-ci. Elle connaît des développements particuliers en droit de l'urbanisme ;
- les **circulaires non publiées sont abrogées** de fait ;
- elle contraint l'administration à informer du cadre juridique d'une activité professionnelle lorsqu'un particulier entend s'engager dans celle-ci.

Sans prétendre à l'exhaustivité, on relèvera également : dispense de télédéclaration pour les habitants de " zones blanches ", interdiction des numéros surtaxés pour les services de l'État, développement des guichets uniques expérimentaux, modification du droit de la construction, saisine expérimentale du juge administratif, corrections sur le droit des Sradet (compétence des régions), assouplissement expérimental des justificatifs de domicile pour l'obtention de pièces d'identité, mesures environnementales, régime de responsabilité personnelle du fonctionnaire...

[Loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance](#)

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Des précisions pour la procédure de signalement des alertes

Une circulaire du 19 juillet 2018 vient apporter des éléments complémentaires à la procédure d'alerte que les administrations publiques sont tenues d'instituer, sauf exception (communes de moins de 10 000 habitants, établissements de moins de 50 agents notamment). Les faits, actes, menaces ou préjudices susceptibles de faire l'objet d'un signalement sont très précis : ils doivent être graves et manifestes ou bien encore le préjudice doit

être grave pour l'intérêt général. Le lanceur d'alerte doit bénéficier d'une protection spécifique mais aussi se conformer à la procédure mise en place par l'administration. **La désignation d'un référent alerte est obligatoire** et il peut être souhaitable que cette mission soit confiée au référent déontologue. Ce dispositif n'est que la première pierre d'un vaste plan visant à lutter contre la corruption et la prise illégale d'intérêts, notamment dans l'administration.

[Circulaire du 19 juillet 2018 relative à la procédure de signalement des alertes émises par les agents publics dans le cadre des articles 6 à 15 de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, et aux garanties et protections qui leur sont accordées dans la fonction publique](#)

Élections professionnelles du 6 décembre 2018 : des compléments d'information

Une circulaire de la Direction générale des collectivités locales du 29 juin 2018 précise les modalités d'organisation des élections prévues à la fin de l'année pour **la désignation des représentants du personnel** aux commissions administratives paritaires, comités techniques et commissions consultatives paritaires.

[Note d'information relative aux élections des représentants du personnel aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, 29 juin 2018, NOR INTB1816517N](#)

SANTE

Le jardinage, une réponse aux inégalités sociales de santé ?

Une enquête par entretiens semi-directifs réalisée par 6 chercheurs porte sur **les bénévoles des jardins partagés des quartiers nord de Marseille**. Elle répond à l'interrogation suivante : **le jardinage encourage-t-il une alimentation équilibrée et augmente-t-il la consommation de fruits et légumes dans la population défavorisée ?**

Non seulement le jardin partagé apparaît comme " *un vecteur de lien social et un générateur d'estime de soi* ", mais aussi " *l'accès à un jardin partagé pourrait favoriser l'adoption de pratiques alimentaires plus favorables à la santé par les habitants des quartiers défavorisés* ".

[Martin P., Consalès J.-N., Scheromm P., Marchand P., Ghestem M., Darmon N., Ghestem F., " Marseille : des jardins partagés dans les quartiers Nord. Santé en Action ", La santé en action n° 444, 22-23, Juin 2018](#)

SOCIETE : MODES ET NIVEAUX DE VIE

Dans quelle mesure l'origine sociale est déterminante dans le niveau de vie des individus ?

France Stratégie a mesuré cette influence en suivant sur la longue durée les variations des niveaux de vie d'une cohorte d'individus nés en France et âgés entre 27 et 44 ans, depuis la profession de leur père.

L'étude démontre que l'origine sociale conditionne profondément le niveau de vie et la perspective de se retrouver parmi les catégories des " plus aisés " ou des " plus pauvres ". Par exemple, plus de la moitié des 10 % les plus modestes sont des enfants d'ouvriers tandis qu'ils sont 1 sur 6 parmi les 10 % les plus aisés.

Cette destinée se modère en tout premier lieu par le niveau de diplôme de l'individu et de son conjoint : " *l'inégalité de chance en France est d'abord une inégalité des chances éducatives* ". Puis, de manière beaucoup plus résiduelle, la trajectoire est modulée par la structure du ménage, le choix du conjoint, le sexe et l'origine migratoire.

" *La France, qui par ailleurs parvient à contenir le creusement des inégalités de revenus, accuse des inégalités de chances importantes (...). Un enfant de cadre supérieur a ainsi 4,5 fois plus de chances qu'un enfant d'ouvrier d'appartenir aux 20 % les plus aisés [plus de 2 400 € mensuels].* "

Cette étude arrive à point nommé avec le [Plan pauvreté](#) " centré sur la prévention de la précarité " et annoncé par le président de la République le 13 septembre dernier.

[Dherbécourt C., " Nés sous la même étoile ? - Origine sociale et niveau de vie ", France Stratégie, La Note d'analyse n° 68, Juillet 2018](#)

Le revenu mensuel médian s'élève à 1 710 € en France métropolitaine en 2016

La médiane des revenus divise la population en deux, de part et d'autre du revenu médian. Ainsi, autant de personnes gagnent moins de **1 710 € par mois** que de personnes gagnent plus, en 2016.

Le montant est en **augmentation** comparativement à l'année précédente (+9 points en euros constants). Les niveaux de vie progressent davantage dans les bas et moyens revenus, tandis qu'ils sont stables pour les hauts revenus, voire diminuent pour les 5 % les plus aisés.

Le **rapport** entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres est relativement faible (x 3,4) et il **ralentit**. Le revenu médian des premiers s'élève à **3 130 € par mois** et celui des seconds à **920 €**.

8,8 millions de personnes se situent au-dessous du seuil de pauvreté monétaire (moins de 1 026 € mensuels), soit **14 % de la population**, un taux qui perd 0,2 points par rapport à 2015. L'appartenance à cette catégorie se

montre très dépendante de la nature du revenu (chômage, minima sociaux) et de la situation familiale, spécialement concernant les familles monoparentales, qui sont au cœur de la pauvreté.

Pour rappel, des montants clefs :

Montant net mensuel du Salaire minimum de croissance (Smic) : 1 170,9 € (juin 2018)

Montant mensuel du Revenu de solidarité active (RSA) pour une personne seule : 550,9 € (avril 2018)

Montant mensuel de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) dit Minimum vieillesse, pour une personne seule : 833,2 € (avril 2018)

[Argouarc'h J., Picard S., " Les niveaux de vie en 2016 - La prime d'activité soutient l'évolution du niveau de vie des plus modestes ", Insee Première n° 1710, Septembre 2018](#)

L'entraide financière comme correctif aux revenus modestes

L'enquête quinquennale de l'Insee sur le budget des familles fournit des données sur les ressources et les dépenses des ménages et précise l'origine des aides financières reçues ou apportées.

Cette dernière information nous renseigne sur l'**entraide privée dispensée au sein des familles**, sous forme de don direct d'argent ou par une prise en charge indirecte des dépenses. L'aide familiale peut concerner un ascendant, enfant, frère, sœur ou cousin. La **moitié** des ménages interrogés en 2011 a soutenu un membre de sa famille. La plupart du temps, cette aide est **occasionnelle** et provient d'un **ascendant** vers un descendant. L'âge le plus porté à soutenir tourne autour de **50 ans**, dans la période où les enfants quittent le foyer parental. Ce sont d'ailleurs les **plus jeunes ménages** qui sont les premiers bénéficiaires de l'entraide financière : 80 % des moins de 25 ans reçoivent des secours. Et **les plus modestes** sont les ménages qui obtiennent le plus d'aides de leur famille aux montants les plus élevés.

L'aide fournie concerne d'abord **l'alimentation puis les vêtements et le logement**. Elle équivaut à 4 % du volume total du revenu des ménages et un montant annuel moyen de **36,2 milliards d'euros**.

L'aide financière dans les Dom est moindre en raison de l'installation des ménages en famille élargie.

[Kranklader É., Ferret A., Schreiber A., " La solidarité financière entre ménages - 36 milliards d'euros d'aides annuelles transférées entre ménages ", Insee Première n° 1707, 26 juillet 2018](#)